



Paris, le 12 novembre 2013

**Bertrand PANCHER**

Député de la Meuse

Responsable du « Pôle Ecologie » de l'UDI

Membre de la Commission du Développement Durable

et de l'Aménagement du Territoire

**Quelle France dans 10 ans ?**

**Intervention de Bertrand Pancher, Député UDI de la Meuse, au nom de sa formation politique**

***Dans le cadre de l'élaboration du  
« Projet stratégique pour la France à horizon 10 ans »***

Hôtel de Lassay-12 Novembre 2013

Je voulais vous remercier, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, de nous avoir invités, ce soir, à échanger avec les représentants de l'ensemble des formations politiques sur notre conception de la France dans 10 ans. Ceci afin d'alimenter les travaux du Commissariat à la Stratégie et à la Prospective. C'est un exercice qui n'est pas courant dans notre démocratie.

J'ai tout d'abord été frappé par la justesse de l'analyse de Monsieur Pisani, notre Commissaire général, sur la conception de nos objectifs en matière de croissance. J'ai d'ailleurs été davantage frappé par le consensus... sur l'absence de consensus dans notre pays sur le contenu de croissance que nous pourrions soutenir.

Je pense que nous aurions d'abord intérêt à nous mettre d'accord sur le type de croissance dont nous rêvons tous. Comment ne pas être frappé par les objectifs différents que peuvent porter nos concitoyens ? Certains rêvent de décroissance, d'autres de croissance soutenable, d'autres enfin pensent que nous pouvons continuer à nous développer comme auparavant et qu'il suffit simplement de nous en donner les moyens en termes, notamment, de dérégulation.

Je crois qu'il est indispensable de « fixer le cap » et je proposerais volontiers une idée fédératrice : celle d'un développement enfin humain. C'est à dire un développement à la fois économique, social et environnemental.

Aujourd'hui je pense pouvoir affirmer que la compatibilité du développement économique et social est non seulement possible, mais s'impose à tous. Exception faite des écoloseptiques, heureusement de plus en plus minoritaires, nous voyons bien que le développement de l'économie verte est un concept accepté par tous.

Le développement de l'économie verte, ce sont des centaines de milliers d'emplois, non délocalisables, à notre portée. Entre les 100 000 logements anciens rénovés et mis aux normes et l'objectif, porté d'ailleurs par le Président de la République, de rénover 500 000 logements par an, c'est 400 000 emplois supplémentaires. Entre les 700 à 800 millions d'euros investis dans nos infrastructures de demain et les 2 à 3 milliards qui pourraient être dégagés en se dotant des mêmes moyens que ceux mis en place en Allemagne, c'est 600 000 à 800 000 emplois pour le BTP. Comment également ne pas être frappé par nos difficultés à développer les énergies renouvelables qui seront bientôt aussi compétitives que le nucléaire ?

S'il me semble qu'il y ait consensus sur le développement de l'économie verte, et donc d'un développement à la fois économique et environnemental, la question du développement social n'est abordée par personne de peur de lever des tabous. Cette question est pourtant centrale quand on sait combien notre modèle social semble à bout de souffle et menace d'être remis en question par le plus grand nombre. Je pense que la classe politique toute entière doit s'emparer maintenant de ce sujet par le prisme de la justice sociale et la recherche de l'épanouissement de tous.

Quel que soit le modèle de développement futur, que je viens trop rapidement d'esquisser, se pose avec beaucoup plus d'acuité la question de l'acceptabilité du et des changements. Comment ne pas être frappé par les oppositions de nos concitoyens à tout changement ainsi que par leur défiance à l'égard des décisions qui sont prises ? Quoiqu'il arrive, nous devons tous ensemble amorcer un virage à 90° des politiques que nous allons mener ces prochaines années car nous ne pourrons plus nous développer comme auparavant. Dans ces conditions, la question de notre modèle démocratique futur est centrale. Nous devons nous orienter vers un véritable renouveau démocratique. Dans ce cadre il suffit de regarder autour de nous et de tirer les bilans des très nombreuses pratiques des pays qui nous entourent.

Face à la défiance des citoyens vis-à-vis de leurs représentants et des institutions en général, il est donc nécessaire de revoir en profondeur tous nos mécanismes de décision. En effet, un Etat trop centralisé empêche l'adhésion des acteurs aux décisions. C'est un frein majeur au changement.

## **France 2025 : pour un véritable renouveau démocratique.**

Je voulais apporter au débat 5 idées fortes, travaillées par le Think-Tank « Décider Ensemble » que je préside, qui regroupe des personnalités de gauche comme de droite et qui s'est doté d'un solide conseil scientifique.

### La question de l'expertise

Elle est centrale : comment pouvoir s'appuyer sur une expertise non contestable ? Cela soulève en France 2 problèmes :

1/ La reconnaissance d'une expertise pluridisciplinaire et indépendante doit être affirmée.

Il faut rendre les agences d'expertise indépendantes du pouvoir politique afin de ne pas les suspecter de parti pris. Leur gouvernance doit intégrer un fonctionnement collégial s'appuyant sur une représentation des grands acteurs de la société civile de type « gouvernance à 5 ».

Les agences et les conseils scientifiques doivent intégrer une approche pluridisciplinaire et notamment intégrer les sciences sociales aux travaux.

Il paraît utile de prendre en compte l'expertise citoyenne. Les comités d'usagers, les ONG doivent pouvoir nourrir les réflexions des centres d'expertise. Un travail collaboratif devrait se généraliser afin, notamment, d'indexer les études de contre-expertise dans les rapports finaux.

2/ Les moyens consacrés à l'expertise doivent être plus soutenus.

Les expertises scientifiques de qualité coûtent cher. Elles ne sont jamais entreprises par nos grandes agences de santé et d'environnement lesquelles ne font que « compiler les études existantes ». Il faut prévoir un minimum de budgets nécessaires.

L'exemple de l'étude du Professeur Séralini sur les OGM est édifiant. Elle a coûté 3,5 millions d'euros et a été financée uniquement par des fonds privés. Elle est contestée. Une étude complète aurait coûté 10 millions d'euros et aurait permis de lever toutes les ambiguïtés et controverses...

### Le besoin d'expérimenter

Notre pays n'expérimente pas assez les solutions innovantes. Nous ne tirons jamais de bilans des expérimentations menées et nous n'arrivons pas à généraliser les bonnes expériences.

Savez-vous que la Suède a commencé à décentraliser par « la face nord de la montagne » l'éducation nationale par le biais d'expérimentations. Une expérimentation, 2,10... puis le modèle a été accepté par tous...

Je propose la création d'une agence en charge de l'expérimentation et de l'évaluation : une agence recensant les bonnes pratiques, les finançant, un centre de ressources pour l'état et les collectivités. Cette agence communiquerait annuellement ses résultats. C'est l'exemple allemand.

### Renouveler le débat public

Notre pays n'organise jamais de débats publics suivis de décisions sur les sujets de controverses (OGM, gaz de schiste, etc.). Pourtant la plupart des pays qui nous entourent se sont dotés d'instruments de ce type. C'est le cas parfois pour les parlements eux-mêmes, je pense, Monsieur le Président, au « Danish Board of Technology » qui, au Danemark, initie de nombreuses consultations publiques pour le compte du Parlement.

Il y a beaucoup de vertus pourtant à la concertation, celle notamment de rapprocher les points de vue. Exemple : sur le Grand Paris on a rapproché le projet de l'État de celui de la Région.

Il faut revoir les conditions d'organisation des débats publics par la Commission Nationale du Débat Public dont le fonctionnement n'est pas contesté, mais dont les débats ne portent que sur les projets d'infrastructure.

Nous pourrions expérimenter en organisant des concertations et des débats publics sur des sujets de controverse afin de travailler la méthodologie et de faire un retour d'expérience.

Pour cela, il conviendrait d'ouvrir le champ de saisine de la CNDP laquelle pourrait être saisie par les citoyens, les grandes associations nationales et le Parlement.

### Renforcer les Études et analyses d'impact

Les projets de textes réglementaires et législatifs sont rarement préparés, concertés et analysés.

Il y a une profusion de textes avec des chevauchements. Il faut apporter de la cohérence et de la lisibilité pour les acteurs. L'exemple de nos textes de lois, Monsieur le Président, chers collègues, en est l'illustration. Ils sont très rarement préparés par de vraies mesures et études d'impact. Comment, dans ces conditions, rassurer nos concitoyens et trancher en faveur de bonnes décisions ?

L'exemple de l'Union Européenne me semble à suivre. Il en existe d'ailleurs beaucoup d'autres. L'Union s'est dotée d'un organisme indépendant d'analyse d'impact. Cet organisme étudie l'ensemble des textes à vocation législative et vérifie pourquoi l'on cible tel ou tel objectif, comment l'on en mesure l'efficacité, comment l'on contrôlera son application et quelle concertation a été menée avec l'ensemble des acteurs concernés. Faute d'une réponse précise à ces questions, cet organisme a le pouvoir de demander à retravailler le texte.

Je propose donc d'assurer le contrôle de nos analyses d'impact par une structure indépendante (dotée de moyens)

### Assurer la transparence de l'information

La question de la transparence de l'information et de l'ouverture des données (Open Data) est un enjeu démocratique permettant de réduire la méfiance en donnant l'information brute. Le développement de l'utilisation des techniques qui sont maintenant offertes doit permettre à nos concitoyens de se réappropriier des décisions prises en ayant accès à des données et des informations chiffrées jugées, jusqu'à présent, non utilisables (subventions, aides financières, services publics, résultats d'analyses, études...).

La réaction à l'ouverture de ces données permet également d'interpeller la puissance publique, voire les organismes privés détenteurs d'informations publiques. Cette interaction contribue à alimenter les bases de données, mais aussi à tisser une nouvelle relation entre décideurs et usagers. De nombreuses expériences locales (Conseil général de Gironde, ville de Nantes, village de Brocas) mais aussi nationales (SNCF...) démontrent la richesse de ces échanges pour des coûts au demeurant très réduits.

Je propose qu'un organisme indépendant puisse coordonner et structurer l'information mise à disposition du public sur le plan national, car cette dernière est trop morcelée pour pouvoir être utilisée et les informations sont jugées trop orientées lorsqu'elles émanent, elles-mêmes, d'un ministère. Devraient être réglées la question du format de ces informations et

celle de l'obligation réelle de mettre à disposition des informations, pourtant prévue par la loi.

En conclusion : les 5 axes de rénovation de la démocratie que je viens de vous présenter, et dont le contenu est souvent en place dans des démocraties proches des nôtres, permettraient à nos concitoyens non seulement de s'appropriier les décisions très lourdes que devra prendre un jour ou l'autre tout gouvernement, mais aussi de les y associer et de les mobiliser. C'est la condition de la restauration de la confiance permettant de mettre en place un projet de société autour d'un développement humain, ce qui semble la voie pouvant être tracée.